

Affaires municipales

Compte rendu de la réunion du Conseil

8 janvier 2007

Dix citoyens étaient présents à la session du Conseil. L'adoption de l'ordre du jour faite, à la période de questions, deux points sont ressortis: une demande de dérogation à l'urbanisme dans le but d'opérer un centre de débitage de viande dans l'ancienne quincaillerie, rue de l'Église et une citoyenne, dont nous divulguons le nom à sa demande, Mme Monette Lavoie, a présenté ses doléances sur la question des chiens errants, un sujet traité un peu plus loin dans ce cahier.

Le total des comptes pour le mois de décembre 2006 se chiffre à 75 512.96\$ dont 11 605.42\$ en salaires.

La Municipalité confie un mandat à la MRC, service de génie, pour dresser un inventaire des travaux de réfection du réseau routier rural. Un montant de 2000\$ est réservé à cet effet.

Le Conseil retient le paiement d'honoraires de 2 376.21\$ au groupe conseil BPR. L'estimation des coûts révisés sur le projet d'alimentation en eau potable présenté en décembre est insatisfaisant au goût des responsables

du dossier à la Municipalité. Un suivi avec le chargé de projet chez BPR aura lieu sous peu.

Une somme de 2 000\$ est versée à la Corporation des loisirs pour la réalisation d'activités en 2007.

La Municipalité déposera une offre globale au syndicat dans le cadre de la négociation actuelle de la convention collective de ses employés et pour laquelle le conseil demande le vote des membres.

L'état des activités financières pour l'exercice se terminant le 31—12—2006 affiche un excédent net des revenus de 75 361\$ pour un solde cumulé de dépenses de 1 137 090\$

Le conseiller du district no 5, M Rosaire Côté, a fait savoir à l'assemblée son intention de ne plus participer aux séances publiques du Conseil non plus qu'aux séances de travail des conseillers. Suite au désaccord persistant entre lui et le maire sur quelques dossiers, M Côté préfère se retirer pour ne pas nuire aux travaux du Conseil. Il a par ailleurs manifesté son intention de mener à terme la négociation de la convention collective et de participer à la rencontre du comité d'urbanisme en janvier.

En fin de rencontre, en présence des conseillers et de quelques citoyens, le maire Jean-Claude Dumoulin a remis à M Camil Richard un bon d'achat de 200\$, pour marquer ses 25 années de services à la Municipalité, une initiative du responsable des ressources humaines, M Rosaire Côté.



Jean-Claude Dumoulin & Camil Richard

Jean Guy Pelletier

Gestion des matières résiduelles

La gestion de nos matières résiduelles devient de plus en plus onéreuse. De 35\$ la tonne de déchets enfouis au dépôt de Padoue en 2006, nous passons à 115\$ en 2007 pour enfouir ces déchets à Matane, le site de Padoue nous étant désormais interdit. Il est loin le temps où les gens du village déposaient leurs déchets sur la glace autour de l'île en hiver, déchets qui disparaissaient <miraculeusement> avec la fonte des glaces au printemps. Autre temps, autres mœurs me direz-vous. L'importance de préserver notre environnement des conséquences de notre consommation de biens jetables suit, je l'espère, la même courbe que celle de notre conscience de cette importance, mais celle-ci a un prix.

À la municipalité, en hygiène du milieu, nous travaillons selon le principe de l'utilisateur payeur. C'est pourquoi l'hygiène du milieu ne se trouve pas dans la taxe foncière générale mais fait plutôt l'objet d'une tarification. Un coût par unité de logement pour l'eau potable, un coût pour la gestion des eaux usées, la même approche pour les matières résiduelles.. Nous raffinons de façon permanente nos calculs pour une tarification juste, équitable. En 2007, la gestion de nos matières résiduelles (bac bleu, bac vert) tiendra comptes des facteurs suivants : la fréquence de ramassage, un facteur de 1 à 4 dans les coûts de traitement, le bleu (récupération) 1 versus le vert (enfouissement) 4, et le volume.

Les plaisirs de l'hiver

Le club de ski de fond Mont-Clément est maintenant en opération. Il est ouvert tous les jours de la semaine, excepté le lundi, de 11h à 15h et la fin de semaine de 10 à 15h. Location de skis et cours de ski sont disponibles ainsi que glissade pour les plus jeunes. Accueil chaleureux où il est possible d'apporter son "sandwich" et de venir déguster les plaisirs de l'hiver.

Idéalement, nous devrions avoir une tarification qui tient compte du poids des déchets dont chacun dispose mais cela est impossible dans le présent, la méthode de calcul de 2007 se fera sur les volumes théoriques que chaque particulier, entreprise et institution dispose. À titre indicatif, nos bacs verts et nos bacs bleus comptent pour 0,36m³ chacun, un conteneur en acier de 8 verges pour 6,11m³ et ainsi de suite.

La nouvelle tarification sera déposée pour approbation à notre séance régulière du Conseil le 5 février.

Jean Guy Pelletier hygiène du milieu.

Chiens errants

Lac-au-Saumon serait devenu, au même titre qu'un quartier célèbre de Causapscal, le village des chiens. L'abandon, par cette administration municipale du service de fourrière, abandon reflété dans son budget, indispose certains. La façon de procéder actuelle si vous pouvez témoigner qu'un ou des chiens errent dans la municipalité, vous causent préjudice par leurs aboiements ou autrement, est d'aviser le bureau municipal. C'est la porte d'entrée pour la gestion des plaintes. Eux aviseront, et s'ils sont incapables de gérer ces plaintes à l'intérieur du cadre présent, ils en saisiront le conseil.

Carmen Bilodeau Sécurité publique

Procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont disponibles sur le site internet de la Municipalité : lacausaumon.com/municipalite

Francis St-Laurent responsable du Site

Contre nouvelle

Dans notre édition grand tirage gratuite du 6 décembre 2006, nous annonçons au compte rendu de la réunion du Conseil du 4 décembre deux nouvelles qui n'ont pas eu de suite : l'embauche d'un opérateur pour le déneigement en dehors de l'horaire régulier cet hiver et l'ouverture d'une usine de déchiquetage de pneus dans le parc industriel secteur nord du village. La résolution 2006-12-244 du Conseil de ne pas aller de l'avant dans le premier dossier est explicite dans le procès-verbal du 18 décembre 2006. Par ailleurs, le Conseil a abrogé lors de la session du 8 janvier la résolution 18-2006-245 qui ouvrait le même poste à l'externe.

Quant à l'usine, les promoteurs n'ont pu aller de l'avant parce que la matière première, les pneus, n'est pas disponible. Dire qu'il n'y a pas plus de cinq ans on ne savait quoi faire avec!

La rédaction du Saumonois

Une pièce de monnaie pour Lac-au-Saumon

En France, le premier souvenir de voyage le plus acheté par les touristes est la traditionnelle carte postale. Le deuxième: les médailles commémoratives des différents lieux historiques. Ces médailles sont en fait similaires à des pièces de monnaie de 1 dollar canadien, à la différence qu'elles n'ont pas cours légale, d'où l'appellation de médaille plutôt que pièce de monnaie.

Les collectionneurs de monnaie, les numismates pour utiliser le terme précis, sont de véritables passionnés. L'objet est aussi attrayant, se transporte facilement et s'offre très bien en cadeau: doré, avec une face frappée au logo de la Monnaie de Paris, l'équivalent de l'Hôtel de la monnaie royale au Canada, et sur l'autre face le lieu visité. Les médailles sont toutes vendues au même prix et dans des machines distributrices identiques, donc facilement repérables. Prix: 2 Euros, soit près de 3\$ canadiens.

Si Lac-au-Saumon ouvrait le bal avec une médaille à son effigie et la vendait pour financer ses activités, l'effet ferait probablement boule de neige. En étant les premiers à s'équiper, on pourrait ainsi prendre les contrats pour les autres municipalités de la Vallée de la Matapédia, créer une collection de 18 et ainsi de suite. D'un côté les armoiries de la Matapédia et de l'autre, l'effigie au choix de chaque municipalité.

Marc Thériault

Desjardins
Caisse populaire Desjardins
de Lac-au-Saumon

Diane Caron
Directrice générale

15, rue Rioux, C. P. 280
Lac-au-Saumon (Québec) G0J 1M0
(418) 778-5835

Télécopieur : (418) 778-3157
diane.h.caron@desjardins.com

Assemblée «extraordinaire»

Mercredi le 20 décembre 2006, au Centre des loisirs, avait lieu la phase finale d'une éviction annoncée : la destitution de M Alain Vignault comme administrateur de la Caisse populaire de Lac-au-Saumon.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée à cette fin par le conseil d'administration de la Caisse s'est tenue devant une salle majoritairement hostile à M Vignault. 122 membres de la Caisse populaire ont été enregistrés à l'entrée.

Deux avocats agissaient en soutien aux parties, Maître Étienne Bélanger pour la Caisse populaire et Maître Valère Gagné pour M Vignault. D'entrée de jeu la salle à refusée à Maître Gagné le droit de parole à l'audience

La présidence de l'assemblée fut confiée à M François Roussel (président de la Caisse).

Fut refusé à M Vignault le droit d'enregistrer les débats ainsi que le droit d'utiliser des équipements permettant de diffuser, à ses dires, des éléments pertinents au dossier.

Vint ensuite la lecture de l'avis de convocation ainsi que la lecture et l'adoption de l'ordre du jour.

Insistant pour dire que cette assemblée n'était pas un tribunal, le président a fait un rappel des événements qui ont amenés le Conseil à prendre cette décision. La raison principale étant l'existence d'un conflit persistant entre M Vignault et Diane Caron, directrice de la Caisse, conflit qui empêchait les membres du Conseil d'aller de l'avant dans le travail qu'ils ont à faire comme administrateurs et qui pouvait, à terme, mettre en jeu l'existence même de la Caisse advenant une démission de la directrice générale.

Parole fut ensuite donnée à M Vignault. Dans un exposé qui fut long, M Vignault étala devant l'assemblée les éléments qui confortaient sa volonté de s'opposer à sa destitution.

Trois thèmes principaux occupaient son réquisitoire :

La volonté de fusion de la Caisse de Lac-au-Saumon avec les Caisses de la Vallée. Volonté qu'il attribua à la directrice générale et

Le registre foncier

À Québec, afin d'assurer à tout propriétaire foncier que son titre de propriété ne lui sera pas contesté illégalement par le premier venu, il a été convenu, depuis plus d'un siècle, de créer le registre foncier, lieu où sont conservés les actes notariés d'achat/vente et d'emprunt hypothécaire concernant tous les terrains et immeubles du Québec. Ainsi, en rendant ces documents disponibles pour consultation par le public, le propriétaire déclare son titre de propriété à tous et évite ainsi les contestations et les faux titres. Avant, il fallait se déplacer au greffe pour consulter les documents, mais aujourd'hui, ils sont accessibles via Internet pour des frais minimes de 1\$ par document. Un moteur de recherche permet même d'obtenir intégralement l'information désirée en inscrivant l'adresse civique du lieu www.registrefoncier.gouv.qc.ca

Marc Thériault

avec laquelle il n'était pas d'accord.- *La directrice confirmera, à la période finale de questions, que c'est une éventualité qu'il faudra envisager d'ici deux à trois ans, si la Caisse veut garder le même niveau de services.*

Un ensemble de faits négatifs concernant la gestion de la Caisse par la directrice générale, notamment au niveau de la gestion des plaintes.

Une vendetta personnelle du président de la Caisse à qui il reproche d'être l'instigateur d'une pétition qui a circulé durant l'été et qui visait à le déboulonner comme administrateur, pétition qu'avait par la suite retiré le conseil d'administration de la Caisse.

N'hésitant pas à prêter noms aux acteurs secondaires qui auraient agité en sous main dans l'affaire, faisant grand cas de conversations privées ou lui et sa conjointe auraient été menacés, du temps où celle-ci était employée de la Caisse, il a, à plusieurs reprises, indigné une assemblée qui avait du mal à recevoir cette lecture de l'histoire, une assemblée qui était venue à cette rencontre pour une mise à la porte plus expéditive. À plusieurs reprises M Vignault a demandé la tenue d'une enquête publique sur toute cette affaire, ce qui, à ses dires, serait moins dispendieux pour la Caisse que les poursuites qu'il entend prendre. L'assemblée n'a pas retenue l'idée.

Un vote fut finalement pris vers 22hrs. La destitution de l'administrateur confirmée par les membres inscrits habiles à voter: 85 voix pour, contre 20, un bulletin rejeté, plus un nombre indéterminé d'abstentions.

Commentaires recueillis à la fin de la rencontre M François Roussel: «Déçu que l'on se déchire ainsi.- La suite ne nous appartient pas»

Alain Vignault: «Je sors d'ici la tête haute»

Diane Caron: «Je n'ai aucun commentaire»

Jean Guy Pelletier

GARAGE
Denis Lafauce

Mécanique générale
Vente et pose de pneus
Soudure de tout genre

Freins et direction
Suspension - Silencieux
Moteur et transmission

400, Rte 132
Lac-au-Saumon
(418) 778-3955

Américaine,
Européenne
ou Japonaise.

MOTEL DES CEDRES ENR.

14, Rue 132 Est, Lac-Au-Saumon, Québec, G0J 1M0

Telep: (418) 778-5815
Téléc: (418) 778-8886
Sans Frais: 1-877-778-8815 Prop.: Normand Thériault

BERUBE & TURBIDE INC

EXCAVATION
TERRASSEMENT - DÉNEIGEMENT

141, St-Edmond
Lac-au-Saumon, QC

778-3371

GRATIEN LEBRUN & FILS ENR.

ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE - CHAUFFAGE - SERVICE DE BRÛLEURS

Yves Lebrun, technicien propriétaire

34, rue du Noviciat - C. P. 66
Lac-au-Saumon (Québec) G0J 1M0

Tél.: (418) 778-5923
Pagette: (418) 629-8303

R.B.Q.: 2869 5344-57
LICENCE CMMTO: 7766

Résidence pour personnes Agées
Résidence Du Lac
10, Rue Rioux
Lac-Au-Saumon, QC
G0J 1M0
Tél: 778 3129

Résidence Du Lac
RÉSIDENCE POUR PERSONNES AGÉES

Arbre de Noël du Parc du centenaire

577 des 1 000 lumières ont été vendues pour illuminer l'arbre de Noël du Parc du Centenaire. Merci aux quelques 190 personnes et familles qui ont contribué à ce projet de solidarité locale, certains y allant de 10\$ et même 20\$.

1 155,80\$ ont été récoltés dans les différents points de vente. Tous les profits de cette initiative serviront à l'entretien du Parc du Centenaire.

Raymond Thériault